

Paris, le 30 juin 2020

N/Réf. : HB/CG/AE – 022 – 2020

Département Compétition & Performance
Pôle Habitable

Monsieur Halvard Mabire
Président de la Class40

Association Internationale
des Monocoques Class40 pieds
2 – rue Colbert
85100 Les Sables d'Olonne

Objet : Demande d'exemption de la Class40 / Pompes d'urgence (RSO 4.30).

Monsieur le Président,

Pour faire suite au courrier de la Commission de Jauge de la Class40 en date du 4 juin 2020 concernant l'exemption à la RSO 4.30 (pompes d'urgence), nous avons le plaisir de vous confirmer que La FFVoile répond favorablement à cette demande d'exemption.

Le groupe Course au Large précise l'accord de la FFVoile sur cette exemption à la RSO 4.30 - Pompes d'urgence, dans les termes suivants :

- **RSO 4 .30 : Pompes d'urgence :**

la FFVoile accorde à la Class40 - pour les courses RSO 0, 1 et 2, l'exemption suivante :

« Les bateaux disposant d'un certificat de conformité Class40 doivent avoir à bord des systèmes d'assèchement qui, combinés, doivent atteindre l'exigence de 12000 litres / heure. Le contrôle de cette exigence se fera selon les fiches techniques de chacune des pompes. L'équipage doit pouvoir démontrer la mise en œuvre rapide de ces pompes ».

Cette exemption devra être mentionnée dans les Règles de Class40.

Enfin, la FFVoile rappelle à la Class40 que les organisateurs restent libres d'imposer, via l'avis de course, des pompes d'urgence supplémentaires qu'il est souhaitable de posséder à bord des bateaux pour les compétitions qu'ils organisent.

Nous espérons que cette solution conviendra à la Class40 et à ses adhérents.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, Cher Halvard, en l'expression de mes sentiments les meilleurs.



Henry Bacchini
Vice – Président Délégué de la FFVoile

Copie pour information :

- Corinne Migraine, Vice – Présidente de la FFVoile – Département Compétition & Performance.
- Olivier Avram – Administrateur de la FFVoile.